



CLUB
du développement durable

- ACTEURS
- COMMUNES
- TERRITOIRES

COMPTE RENDU
12

PLÉNIÈRE ET ATELIERS DU 25 JANVIER 2010

**RETOUR D'EXPÉRIENCE DE TROIS ANNÉES
D'EXISTENCE ET PERSPECTIVES**

PLÉNIÈRE ET ATELIERS DU 25 JANVIER 2010 RETOUR D'EXPÉRIENCE DE TROIS ANNÉES D'EXISTENCE ET PERSPECTIVES

13 H 30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ

14 H 00 INTRODUCTION

LE CLUB : SA GENÈSE, SA DYNAMIQUE, SES PERSPECTIVES

Michel Reppelin

Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or

14 H 15 REGARD SUR TROIS ANS D'EXISTENCE DU CLUB : BILAN DE 2006 A 2009

Corinne Blanchet

Directrice du cabinet ABCD-Durable - Prestataire pour le Club

14 H 35 TÉMOIGNAGES SUR TROIS THÉMATIQUES EXEMPLAIRES : QUELLES AVANCÉES ? QUELLES DIFFICULTÉS ?

1/ PROGRAMME HABITAT DURABLE DU GRAND LYON : GENÈSE DE LA DEMANDE POLITIQUE, MISE EN PLACE DU RÉFÉRENTIEL HABITAT DURABLE

Béatrice Couturier

Chargée de mission - Stratégies d'agglomération - DGDU - Grand Lyon

2/ LA MOBILITÉ : UN LEVIER D'ACCÈS À L'EMPLOI

Claire Le Franc

Chargée de mission UNI-EST

Alain Blum

Chargé de mission développement économique et insertion - DGDUD- Grand Lyon

3/ ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET DÉVELOPPEMENT DURABLE À MEYZIEU

Sébastien Cordel

Directeur des services techniques - Ville de Meyzieu

15 H 00 TROIS EXPÉRIMENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LES AGENDAS 21 VALLÉE DE LA CHIMIE, VAL DE SAÔNE, LA CHARTE DE L'ANNEAU BLEU : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Michel Reppelin

Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or

15 H 15 PAUSE

15 H 25 PRÉSENTATION EXTRANET GRAND LYON TERRITOIRES ET REMISE DES CARTES USB AUX MEMBRES DU CLUB

Nathalie Vernus-Prost
Webmestre extranet Grand Lyon Territoires - Mission Coordination Territoriale - Grand Lyon

15 H 35 TRAVAIL EN ATELIERS : « ENSEMBLE, ENGAGEONS LA VEILLE TERRITORIALE »

➔ **ATELIER n°1 : Traduire un engagement de développement durable : comment prévoir une démarche globale, la piloter et l'organiser.**

Corinne Blanchet
Directrice du cabinet ABCD-Durable - Prestataire pour le Club

Marion Athiel
Chargée de mission Agenda 21 - Ville de Rillieux la Pape

Alexandre Bacher
Chargé de mission Agenda 21 - Ville de Chassieu

Claire Trivier
Chargée de mission Agenda 21 - Ville de Collonges au Mont d'Or

➔ **ATELIER n°2 : Associer et mobiliser le plus grand nombre : de l'information à la participation en passant par la concertation et la consultation.**

Claire Brivet
ABCD-Durable

Florence Mensah
Le Théâtre forum - Ville de Décines

Frédéric Brocard
Directeur général des services - Ville de Dardilly

➔ **ATELIER n°3 : Vers une collectivité exemplaire : maîtrise des flux et déplacements liés au fonctionnement de la collectivité, achats durables, pratiques d'entretien des espaces, mobilisation des agents.**

Christine Malé
Chargée de l'animation du Club - Mission Coordination Territoriale - Grand Lyon

Anny Bedoucha (excusée)
Chargée de mission à la DLB - Grand Lyon - et ex-responsable du PDE

Sylvie Sagne
Directrice adjointe Espaces verts et responsable du pôle développement durable - Ville de Lyon

16 H 20 SYNTHÈSE ET RESTITUTION DES ATELIERS

16 H 40 PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SOMMAIRE : POUR ASSURER LA VEILLE TERRITORIALE

16 H 55 SYNTHÈSE ET CONCLUSION : PERSPECTIVES DU CLUB POUR 2010

Michel Reppelin
Président du Club pour le développement durable, vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable, maire de Collonges-au-Mont-d'Or

A. RÉSUMÉ DU CLUB DU 25 JANVIER 2010	5
B. INTRODUCTION.....	6
C. REGARD SUR TROIS ANNÉES D’EXISTENCE DU CLUB DE 2006 A 2009.....	8
D. TÉMOIGNAGES SUR TROIS THÉMATIQUES EXEMPLAIRES : QUELLES AVANCÉES ? QUELLES DIFFICULTÉS ?	11
4.1 Programme habitat durable du Grand Lyon : Genèse de la demande politique, mise en place du référentiel habitat durable.....	11
4.2 La mobilité un levier d’accès à l’emploi	14
4.3 Développement durable, quelle stratégie pour les services techniques de Meyzieu ?	16
E. TROIS EXPÉRIMENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LES AGENDAS 21 VALLÉE DE LA CHIMIE, VAL DE SAONE, LA CHARTE DE L’ANNEAU BLEU : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES	19
F. PRÉSENTATION DE L’EXTRANET GRAND LYON TERRITOIRES	20
G. TROIS ATELIERS : RESTITUTION DES TRAVAUX.....	21
1. ATELIER N°1 : Traduire un engagement de développement durable : comment prévoir une démarche globale, piloter et organiser	21
2. ATELIER N°2 : Associer et mobiliser le plus grand nombre : de l’information à la participation en passant par la concertation et la consultation	22
3. ATELIER N°3 : Vers une collectivité exemplaire : maîtrise des flux et déplacements liés au fonctionnement de la collectivité, achats durables, pratique d’entretien des espaces, mobilisation des agents	23
H. SYNTHÈSE ET CONCLUSION : PERSPECTIVES DU CLUB POUR 2010	25
I. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE DU CLUB DU 25 JANVIER 2010	27

A. RÉSUMÉ DU CLUB DU 25 JANVIER 2010

Contexte :

Ce premier Club 2010 marque un point d'étape : il vise à dresser un bilan des rencontres qui se sont déroulées depuis sa création en 2006, d'en noter les succès, les difficultés mais aussi d'en dresser les perspectives.

De plus en plus de communes intègrent la problématique développement durable dans leurs pratiques communales, en témoignent les axes politiques énoncés dans ce mandat sur les sites des communes ainsi que la participation grandissante des élus et techniciens de l'agglomération aux travaux du club.

Principales conclusions :

Les membres du Club ayant participé à cette séance ont souligné son intérêt en tant que scène originale de dialogues et d'échanges pour éclairer et dynamiser les 57 communes de l'agglomération sur les démarches et les actions de développement durable.

- **Le Club a permis de créer un réseau d'échanges entre les communes, d'identifier des réussites mais aussi expliquer les difficultés rencontrées pour porter les initiatives de développement durable ; tous les membres du Club accèdent au site extranet « Grand Lyon Territoires » , espace de valorisation et de mutualisation des expériences communales. L'obtention d'une subvention européenne (FEDER) fin 2009 va asseoir la communication et le rayonnement du club.**
- **L'Agenda 21 reste l'outil privilégié par les communes pour se rallier aux principes du développement durable, mais d'autres méthodologies peuvent s'avérer aussi efficaces, comme élaborer une charte environnementale, un guide de bonnes pratiques, ou des actions ponctuelles fortes, valorisées auprès des habitants.**
- **Le déploiement d'un Agenda 21 ou tout autre modèle d'engagement doit se faire en tenant compte des spécificités locales de chaque commune.**

Les témoignages recueillis par les participants lors des trois ateliers soulèvent les remarques suivantes :

- **L'éducation et la formation au développement durable sont considérées comme les moyens les plus pertinents pour approfondir la méthode de réflexion et d'exécution des politiques publiques.**
- **Les élus doivent être porteurs de la cohésion de l'équipe municipale autour du développement durable tout en s'appuyant sur les services communaux ; les services peuvent alors, être à leur tour, porteurs d'exemplarité.**
- **Il est indispensable de fixer un cadre stratégique avec des objectifs réalisables et clairement définis pour que l'engagement communal de développement durable soit lisible et mobilisateur.**
- **Les services communaux des villes rencontrent pour la mise en place de ces démarches des obstacles financiers, des difficultés de formation du personnel, un déficit de communication entre les élus, les techniciens et les habitants.**

En 2010 les futures thématiques des ateliers et plénières résultent des demandes formulées lors des évaluations à savoir le vieillissement, la santé-environnement, la participation citoyenne et l'éducation au développement durable.

B. INTRODUCTION

Michel Reppelin,

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour, **après quatre années d'existence du Club, prendre le temps de faire une rétrospective et un point d'étape** : de nombreuses expériences et pratiques intéressantes en matière de développement durable ont été accumulées sur le territoire de l'agglomération par ses acteurs et notamment les communes, avec de bons résultats, confortant ainsi l'importance du Club. La représentativité aujourd'hui de plus de la moitié des communes du Grand Lyon témoigne également de cet intérêt.

Le **Club pour le Développement Durable du Grand Lyon** est un espace d'échange et d'expérience : il n'est pas une structure formelle et institutionnelle. Il joue le rôle de centre de ressources et de sensibilisation au développement durable. Force est de constater une réelle dynamique et montée en puissance des initiatives et de la réflexion sur le développement durable depuis la construction du Club en 2006.

Le **Club a récemment été reconnu par l'Europe et par l'Etat**. D'une part, l'Europe apporte un soutien financier pour aider à conforter la communication et les outils de diffusion et de partage de l'information mis en place par le Club (financement FEDER - Fonds Européen pour le Développement Régional). D'autre part, le Club a été reconnu par le préfet lors d'une réunion stratégique, concernant notamment la place des collectivités dans le dispositif de gouvernance de la territorialisation du Grenelle (notamment ses mesures relatives à l'énergie) en Région Rhône Alpes. Un dialogue entre le président du Club et le préfet a permis de faire connaître le Club en tant que structure relais, voire fédératrice des communes du Grand Lyon, ce qui a fortement intéressé l'Etat.

Nous souhaitons donner un nouvel essor au Club en 2010 : des moyens supplémentaires seront mobilisés, pour animer les territoires sur lesquels des Agenda 21 territoriaux ou d'autres démarches de développement durable existent (comme des chartes, par exemple). Christine Malé de la Mission de Coordination Territoriale, ici présente, est en charge du Club, et sera assistée, prochainement, par une étudiante pour assurer la veille territoriale. Le cabinet ABCD-Durable apporte un conseil en matière de programmation et animation du Club depuis 2009 et toute cette année 2010, et sera chargé d'animer certaines de ces séances. De nouveaux animateurs ont été embauchés pour les Agendas 21 de territoires, celui du Val-de-Saône et celui de la Vallée de la Chimie, et ainsi que la charte de développement durable de l'Anneau Bleu. Enfin, en ce qui concerne le Grand Lyon, une réorganisation récente a permis à Corinne Tourasse de prendre la Direction Planification et Politiques d'Agglomération, assisté de Jean-Louis Azema, ici présent, responsable du service Stratégies d'agglomération, enfin Coralie Echinard vient en remplacement de Nadia Mabilie missionnée sur l'Agenda 21 communautaire.

Cette structuration de moyens témoigne d'une volonté de consolider l'échange et le dialogue entre l'agglomération, les territoires et les communes pour rendre toujours plus opérationnel, dynamique et innovant, notre engagement collectif de développement durable.

Christine Malé,

*En charge de l'animation du Club pour le développement durable,
Direction Générale - Mission Coordination Territoriale*

Même si le programme de cet après-midi peut paraître dense, nous avons souhaité, pour cette première séance de l'année 2010 faire un retour sur les activités du Club depuis sa création en 2006, d'en pointer les ouvertures souhaitées, notamment l'élargissement du public, au monde de l'entreprise.

Le Club reste une scène unique d'échanges entre toutes les communes de l'agglomération sur le thème du développement durable. La prise de parole des communes, les réactions tant des élus que des techniciens donnent dynamisme à ce lieu. La mise en place d'ateliers pendant l'année 2009 a été saluée ; nous allons conforter le temps consacré à ces moments d'expression.

Le déroulé de cet après midi a été esquissé par Michel Reppelin. La construction des interventions sera la suivante.

Dans un premier temps, le bilan du club depuis 2006 sera brossé par la directrice d'ABCD-Durable, Corinne Blanchet prestataire du club auprès de la mission coordination territoriale ; bilan quantitatif sur la participation et l'engagement des communes sur la thématique Développement Durable mais aussi qualitatif au regard des thèmes appréhendés au fil du temps (2006/2009).

Trois thématiques ont été identifiées comme emblématiques : évolution de la thématique habitat entre une approche HQE et la mise en place d'un référentiel, en quoi la mobilité devient un levier d'accès à l'emploi , comment appréhender une problématique Développement Durable au sein d'un service technique communal.

Les démarches territoriales sur trois sites de l'agglomération seront illustrées.

Des ateliers se dérouleront dans un deuxième temps, au nombre de trois, vous en avez choisi le thème lors de votre inscription.

L'outil extranet Grand Lyon Territoires est rendu accessible depuis ce début d'année 2010 aux membres du Club. Toutes les informations afférentes au Club seront disponibles (calendrier, newsletter, veille juridique, informations relatives au Développement Durable).

Une carte de membre du Club intégrant une clé USB sera remise en deux exemplaires par commune, pendant la pause - juste avant la tenue des ateliers - contenant le bilan du Club, l'ensemble des comptes-rendus depuis 2006.

C. REGARD SUR TROIS ANNÉES D'EXISTENCE DU CLUB DE 2006 A 2009

Corinne Blanchet,

Directrice du cabinet ABCD-Durable

Après trois années d'existence du Club, le Grand Lyon a souhaité avoir un regard extérieur sur l'**activité** du Club, notamment des **thèmes** retenus pour ses rencontres, mais aussi sur son dynamisme en terme de **participation, d'implication et de mobilisation de ses membres.**

Parallèlement, engager une **veille territoriale des actions et démarches de développement durable** mises en place par les communes de l'agglomération lyonnaise, permettra d'enrichir les réflexions et les travaux futurs du Club d'éclairages et d'expériences concrètes et vécues. Si le début de veille territoriale engagé fin 2009 permet quelques **premiers constats globaux**, il est constaté que les informations aujourd'hui collectées sont à compléter, mettre à jour. Il est essentiel que chaque commune apporte et témoigne de ses bonnes pratiques, ses actions et de ses démarches intéressantes. La deuxième partie de notre rencontre de ce jour, visera à engager collectivement ce repérage d'actions et d'expériences à partager en ateliers.

Regard sur l'activité du Club au travers des thèmes abordés dans ses rencontres

Les onze rencontres du Club auraient pu être présentées chronologiquement, au fil des trois années 2006-2009.

Il nous a semblé plus intéressant de constater que, au fil des séances, la programmation du Club a permis d'apporter des éléments de sensibilisation aux enjeux, puis des outils / des exemples de réponses concrètes face à certains enjeux clés, comme le climat, l'éducation au développement durable, les solidarités sociales... On constate également que la programmation du Club a permis d'informer sur les évolutions réglementaires les plus récentes, et sur les outils (nationaux et communautaires) pouvant être utiles aux communes.

Ainsi, concernant la **problématique climatique**, et ce depuis 2006, le Club s'est emparé de sujets tels que la **construction et l'aménagement soucieux de la performance énergétique** et la maîtrise de l'énergie. Les témoignages et outils présentés concernaient l'urbanisme, un référentiel pour la construction neuve, ainsi que la construction des logements sociaux avec un élargissement à la problématique de précarité énergétique dans ces logements.

Dans une seconde rencontre en 2007, le Club a abordé la **mobilité durable**, au regard du climat, mais aussi en lien avec l'insertion, l'éducation, l'aménagement et le partage de la voirie. En 2009, le Club s'intéresse au Plan Climat, autrement appelé Plan stratégie énergétique, démarche globale qui intégrera plus globalement l'ensemble des politiques publiques mobilisables pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, et adapter les territoires au changement climatique. Ces différents sujets, abordés par le Club s'articulent avec les évolutions nationales au niveau réglementaire, notamment les perspectives ouvertes par le projet de loi Grenelle 2.

Le Club a également relayé les **avancées méthodologiques** au niveau de l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Agendas 21 locaux : en 2006, le cadre de référence national pour les Agendas 21 est présenté, puis en 2008, le Club DD relaie le projet de référentiel national pour l'évaluation des Agendas 21, lequel est en cours d'expérimentation dans une vingtaine de collectivités françaises.

Ainsi, le Club a assuré la transmission auprès de ses membres des outils et documents de références publiés au niveau national pour les partager avec les collectivités et tout l'ensemble des partenaires du Club. De ce fait, il contribue notablement à l'articulation des outils nouveaux et des réglementations nationales avec les politiques et actions des territoires qui le composent, tant en termes de méthode et d'outils qu'en termes de politiques publiques.

En ce qui concerne le **volet social**, le Club a inscrit dans ces contenus le dialogue sur la **coopération décentralisée et l'insertion par l'économie** à partir de 2007. En 2009, le Club a consacré une séance entière sur le volet social de l'observatoire du développement durable. Enfin, l'**éducation au développement durable** a également fait l'objet d'une rencontre du Club, permettant aux collectivités du Club de disposer d'outils et d'expériences très diverses et de s'intégrer dans le Plan d'Education au Développement Durable (PEDD) du Grand Lyon. Une séance sera d'ailleurs programmée pour tirer le bilan du PEDD en 2010.

Il est important de constater que les sujets abordés au sein du Club, ont permis à ses membres de suivre les évolutions nationales, les avancées des politiques d'agglomération et les outils proposés par le Grand Lyon, dans un souci permanent d'être en adéquation avec des attentes de plus en plus fortes exprimées par les communes du territoire sur certaines problématiques.

Regard sur l'activité du Club au travers de la participation des communes à ses différentes séances

En termes de **participation**, les communes représentent, selon les rencontres, entre 50% et 74% des participants. Les 57 communes de l'agglomération ont participé au moins une fois à une séance du Club DD ; 28 participent de manière plus assidue, c'est-à-dire qu'elles ont été présentes au moins 4 fois sur les 11 rencontres. 26 partenaires externes ont été présents de manière régulière. Seuls les acteurs économiques se sont peu mobilisés dans les rencontres. Par rapport à ce public, une réflexion doit être confortée pour mieux les associer aux échanges d'expériences proposés par le Club.

Les élus des communes du Grand Lyon ont été fortement présents lors des séances abordant des thèmes sociaux et lors de la séance sur la relance du Club. Pour les sujets apparaissant plus techniques, tel que le Plan Climat, ce sont les agents des services communaux qui ont représenté de manière majoritaire leurs communes.

Regard sur l'activité du Club au travers de son fonctionnement

L'**extranet « Grand Lyon Territoires »** qui était uniquement ouvert aux membres de la conférence des maires : devient accessible à tous les membres du Club à partir d'aujourd'hui. Il permettra aux membres du Club de suivre l'actualité du développement durable et de participer, de manière active, à un échange de bonnes pratiques, grâce à une veille territoriale qu'il faut aujourd'hui construire ensemble. En 2010, le Club ambitionne de mettre en place un **dispositif collectif de veille territoriale**, aussi bien des bonnes pratiques, que des difficultés et obstacles à leur mise en œuvre. En 2009, un premier recensement de pratiques à l'échelle de chaque commune de l'agglomération a été réalisé par une stagiaire de la Mission de Coordination Territoriale afin d'établir la base de cette veille. Dans les mois à venir, cette veille doit être complétée par une participation active de tous les membres du Club.

Des « newsletters » trimestrielles seront mises en place : la veille territoriale servira à enrichir le contenu de ces « newsletters », qui seront adressées aux membres du Club, entre chacune de ses rencontres pour informer sur les nouveautés en matière de développement durable sur le territoire, les expériences, les actions, etc.

Une **première analyse quantitative des informations collectées en 2009 par la veille territoriale** permet d'indiquer que les engagements communaux de développement durable se sont traduits par :

- La réalisation de 17 démarches d'Agendas 21 communaux (dont 3 démarches en cours, 5 Agendas 21 finalisés, 2 en cours d'évaluation, les autres en projet), et 2 démarches d'Agendas 21 de territoires.
- Un affichage sur les sites internet de 30 communes de leur engagement de développement durable.
- L'élaboration de 2 chartes sur l'environnement.
- Une volonté de 13 communes de s'engager sur des plans climat.

Les engagements de développement durable se sont également traduits par une **évolution de l'organisation municipale** : 37 communes disposent aujourd'hui d'un élu référent au développement durable ; 9 communes ont mis en place une commission de développement durable. Toutes les communes ont nommé au moins un correspondant (politique et/ou technique) au Club d'agglomération (il y a 204 correspondants au total recensés au niveau de la Mission de Coordination Territoriale du Grand Lyon).

L'engagement de développement durable ne se traduit pas que par des démarches globales, de type Agenda 21 : de **nombreuses actions**, ponctuelles et/ou sectorielles commencent à être recensées. Mais ce recensement doit être complété avec les communes. Par exemple, quelques initiatives de participation citoyenne sont repérées, mais restent à approfondir.

En ce qui concerne le **fonctionnement et l'animation des rencontres du Club** :

- Depuis mars 2009, le Club est soucieux d'entrer dans un cycle d'**amélioration continue des rencontres** du Club : la réalisation d'une évaluation individuelle systématique à chaque fin de séance, permettra de faire un bilan dans le temps sur la satisfaction et les attentes des membres vis-à-vis du fonctionnement du Club. C'est à partir des résultats des évaluations que la programmation du Club proposera les sujets des prochaines rencontres, notamment celles de 2010 qui vous seront présentées en fin de réunion.
- Depuis 2009 également, des **travaux en ateliers** sont proposés à chaque séance : ils sont l'occasion pour chacun de s'exprimer et de participer activement, et sont créateurs de rencontres entre membres. Ils ambitionnent de **produire, à l'issue de dialogues et débats, des conclusions collectives**. Ils marquent une rupture avec l'animation des premières rencontres du Club qui proposaient plutôt une information descendante.

D. TÉMOIGNAGES SUR TROIS THÉMATIQUES EXEMPLAIRES : QUELLES AVANCÉES ? QUELLES DIFFICULTÉS ?

4.1 Programme habitat durable du Grand Lyon : Genèse de la demande politique, mise en place du référentiel habitat durable

Béatrice Couturier,

*Chargée de mission – Stratégies d'agglomération,
DGDU – Grand Lyon*

En 2004, il existait une volonté politique inscrite déjà dans le plan de mandat 2001-2008 d'avoir une action en faveur de la qualité environnementale du bâtiment, notamment au niveau des logements sociaux neufs.

Les premières démarches

Cette démarche s'est mise en place en particulier avec les trois offices HLM communautaires. En parallèle, nous avons eu un certain nombre de demandes de maires qui étaient volontaires et qui souhaitaient travailler avec nous sur ces questions de construction durable. Pendant cette période, nous nous sommes retrouvés devant la problématique d'essayer de clarifier le concept de Haute Qualité Environnementale (HQE) qui était à l'époque (2002-2004) une notion diffuse. Il a fallu donner une consistance au concept et fixer des objectifs spécifiques au niveau du Grand Lyon. Nous avons répondu au même temps à l'appel lancé par la Commission européenne sur le projet CONCERTO Renaissance qui porte sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables sur les territoires de la confluence et plus particulièrement sur les lots ABC.

Une première phase d'**expérimentation** s'est déroulée entre 2003 et 2004 avec le soutien de l'Agence Locale de l'Energie (ALE) qui a produit à la demande du Grand Lyon la première version de notre référentiel habitat durable pour la construction des logements neufs. L'idée était de produire un référentiel qui puisse être mis à disposition des maîtres d'ouvrages, et également un dispositif d'accompagnement et suivi technique assuré par l'ALE. Actuellement, le niveau d'exigence du référentiel Grand Lyon est double. Nous avons soit l'équivalent du label THPE (très haute performance environnementale) de la réglementation thermique de 2005, soit le label BBC (bâtiment basse consommation) qui est l'anticipation de la future réglementation thermique 2012. L'objectif de la mise en place du référentiel a toujours été d'anticiper les évolutions réglementaires.

Les objectifs

Quant aux objectifs techniques du référentiel, il s'agit de produire un habitat respectueux de l'environnement, limitant à la fois les émissions des gaz à effet de serre, la consommation énergétique et la consommation d'eau, utilisant les énergies renouvelables et permettant une baisse des coûts d'utilisation des logements. Il a fallu clarifier certains points, notamment sur les moyens à mettre en œuvre, le niveau de performance atteignable à l'époque, et finalement, la garantie des résultats, c'est-à-dire, comment arriver à suivre et à vérifier que les enjeux (niveaux d'exigence) soient bien respectés à l'achèvement de la construction.

Les champs d'application du référentiel étaient double au départ :

- Les opérations d'aménagement, essentiellement les ZAC sur le territoire du Grand Lyon (via les aménageurs). Application de ce référentiel par les règlements de consultation des opérateurs.
- Vente de fonciers communautaires (terrains diffus) vendus par le Grand Lyon à des opérateurs publics ou privés.

En 2007, un troisième champ d'application a été ouvert par la Région Rhône-Alpes avec l'adoption de subventions permettant de généraliser l'application de ce référentiel à l'ensemble des bailleurs sociaux.

Depuis 2007, nous avons un dispositif d'aide de la région Rhône-Alpes, et le Grand Lyon pratique un dé plafonnement des marges locales, c'est-à-dire, la possibilité pour le bailleur social d'augmenter légèrement le niveau des loyers en contrepartie d'une baisse des charges sur les postes énergétiques.

Concernant le tableau sur les résultats de l'application du référentiel, nous disposons aujourd'hui de 5 300 logements qui appliquent le référentiel et qui sont à la phase de programmation, de conception, de réalisation ou à la phase de livraison. Un deuxième tableau représente l'application du référentiel tertiaire. Il est évoqué puisqu'en 2007, le Grand Lyon et l'ALE ont réfléchi sur un autre référentiel qui porte sur la construction des bureaux.

En matière d'exigences techniques, le référentiel impose un coefficient d'isolation appelé Ubât à respecter. Il implique un travail à faire sur l'isolation, l'importance des surfaces vitrées, sur l'orientation du bâtiment, entre autres. Parmi les autres solutions techniques nécessitées par l'application du référentiel figurent les chaudières gaz condensation, les capteurs solaires pour la production d'eau chaude sanitaires, une ventilation de type hygro B. Ce bouquet de solutions techniques permet de respecter le niveau THPE du référentiel habitat durable du Grand Lyon. De ce fait, nous constatons qu'il est tout à fait possible de respecter les exigences du premier niveau du référentiel Habitat-Durable avec un certain nombre de solutions techniques couramment diffusées dans la construction.

Le bilan économique

Nous avons mené ce travail avec les bailleurs sociaux dans le cadre d'une étude qui avait été confiée à un bureau d'étude technique dénommé Adret. L'idée était de mesurer les surinvestissements liés à l'application du référentiel habitat durable. Pour le premier niveau d'exigence du référentiel (THPE), nous avons révélé des surinvestissements estimés entre 56 et 80 euros par m2 de surface habitable. Malgré la tendance à écouter que les surinvestissements vont de 15 à 20%, cette étude montre que les surinvestissements varient entre 6 à 8% pour le niveau THPE. La fiabilité de ce calcul est garantie puisque le calcul est fait à partir des données qui sont liées aux marchés de travaux lancés par les bailleurs sociaux. Par rapport à une construction respectant le niveau BBC, le surcoût est estimé entre 16 à 18 pourcent environ par rapport au coût moyen normal de construction du bâtiment.

Ce qui reste extrêmement intéressant est la mise en évidence du lien entre le niveau d'exigence et la baisse des charges. Au final, sur les postes énergétiques, nous constatons une baisse de charges pour des BBC de 46,4% (calcul constaté sur un immeuble de la ZAC du Fort à Bron).

Aides et soutiens disponibles

Il existe des aides sur les installations énergies-renouvelables qui viennent de la région et de l'ADEME. Nous disposons aussi des aides sur le financement de missions AMO HQE qui peuvent aller jusqu'à 50% du coût de la mission. Enfin, nous disposons d'un dispositif de soutien technique de l'ALE pour chaque phase du projet.

La problématique de l'habitat existant

L'enjeu majeur porte sur la rénovation de l'habitat existant, considérant que pour l'habitat neuf la réglementation de 2012 imposera le niveau BBC et la réglementation 2020 imposera le niveau Bâtiment Énergie Positive. Ainsi, le Grand Lyon tente de donner des réponses à cette problématique. A titre d'exemple, une expérimentation est en cours sur un quartier appelé Sainte Blandine. Il s'agit d'une expérimentation qui est menée avec les partenaires du projet CONCERTO Renaissance qui ont souhaité réfléchir ensemble sur les questions de réhabilitation performante du bâtiment. Ainsi, l'objectif fixé sur Sainte Blandine est d'essayer d'établir le niveau d'exigence qu'il faut arriver à tenir pour respecter le facteur 4 d'ici 2050 (réduire les émissions de gaz à effet de serre et nos consommations énergétiques de 75%). L'un des enjeux est la conciliation entre réhabilitation performante du bâtiment et maintien de la vocation sociale du parc privé.

Des grandes difficultés sont néanmoins d'actualité par rapport aux outils et moyens d'intervention. Malgré les aides pour la réhabilitation des logements, nous ne disposons pas des solutions globales performantes, ni techniques, ni financières, ni même juridiques.

Echanges et débats

Michel Reppelin : C'est l'une des premières fois que nous mettons en approche les économies en matière d'énergie. Nous pouvons constater un retour sur investissement.

Thierry Haon (Commune de Corbas) : Le confort d'été est-il intégré dans le référentiel habitat durable ? Celui-ci est devenu une problématique importante. Il existe des inquiétudes profondes sur les contraintes d'hiver mais non pas sur les contraintes d'été.

Béatrice Couturier : En effet, il y a des critères sur le confort d'été dans le référentiel. Dans ce référentiel il y a deux types de critères : des impératifs à respecter comme sur les consommations. Sur la question des confort, il y a des orientations et des prescriptions plus en termes de choix, solutions techniques, orientations. Il n'y a pas un niveau d'exigence stricto sensu. La nouvelle version du référentiel vient de sortir et elle est déjà disponible sur le site du Grandlyon.com. Aujourd'hui, les bailleurs sociaux disposent dorénavant d'un seul référentiel puisqu'il est harmonisé avec le référentiel régional.

Michel Gigot (Commune de Charbonnières les Bains) : Michel Reppelin avait fait allusion au sujet des charges dans le cadre d'un bâtiment HQE. Est-ce que dans les chiffres annoncés, il a été tenu compte du retour sur investissement des investissements supplémentaires que cela occasionne ?

Béatrice Couturier : Il s'agit bien d'un tableau résumé qui a été présenté. L'étude était en réalité très conséquente et elle avait pour but de mesurer les surinvestissements sur le coût de construction. Nous avons fait une comparaison systématique par rapport à un bâtiment qui aurait appliqué le référentiel (RT) 2005. L'exercice a donc consisté à estimer sur un même bâtiment qui appliquait le référentiel 2005, les solutions techniques qui auraient dû être mise en œuvre s'il avait été appliqué le niveau THPE ou le niveau BBC. Nous avons mesuré quel était le saut technologique à faire sur chacun des postes de travail et quel était le surinvestissement constaté. Le travail a été fait de manière rigoureuse. Nous avons comparé ensuite ces résultats avec les plans de financement du programme en question par le bailleur social. Nous nous sommes aperçus que pour le niveau THPE, nous étions capables de financer le surinvestissement avec les aides données par la Région. En ce qui concerne le niveau BBC, le surinvestissement était plus élevé. Effectivement, il y avait un besoin de financement complémentaire pour le bailleur social. La solution qui a été imaginée est le déplafonnement des marges locales.

4.2 La mobilité un levier d'accès à l'emploi

Claire le Franc,

Chargée de mission mobilité UNI-EST

Cette présentation se focalise sur un des piliers du développement durable qui est la cohésion sociale, avec un regard particulier sur la mobilité et l'emploi. Ainsi, nous sommes obligés de nous appuyer sur deux autres piliers qui sont le développement économique, socle de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et la protection environnementale puisque la mobilité génère un impact sur l'environnement.

La mobilité reste une norme sociale qui pèse fortement sur les plus modestes à cause d'un contexte de double fragmentation. Les personnes de cette catégorie sociale sont souvent domiciliées hors des centres-villes et ce sont souvent à partir de ces zones géographiques que les réseaux de transport en commun sont constitués et maillés. De plus, ces personnes sont plus touchées que les autres par les contrats de travail atypiques. Pour la plupart des personnes subissant cette double fragmentation, la mobilité est une condition sine qua non de leur accès et du maintien dans l'emploi.

Les travaux effectués en France en matière de mobilité ont montré que depuis le début des années 2000, les actifs se déplacent en moyenne 35 kms par jour. D'autre part, l'enquête ménage-déplacement de l'agglomération lyonnaise a montré que la part de la voiture a diminué ces dernières années dans la problématique du déplacement en général même si la voiture reste prépondérante dans les déplacements domicile-travail avec une part de 71%.

Malgré le constat précédent, une comparaison réalisée au sein de l'agglomération lyonnaise sur une échelle de 8000 personnes nous permet de déterminer que la majorité de personnes participantes P.L.I.E sont dépendantes des transports en commun pour leurs déplacements motorisés. Des études sociologiques menées par Eric Lebreton montrent que « *plus les individus sont économiquement captifs du transport en commun, plus ils sont en fait socialement tentés de se détourner* » car ils le vivent comme un marqueur de pauvreté.

Concernant le taux de possession de permis, la différence entre les participants P.L.I.E et ceux de l'agglomération lyonnaise est importante, étant encore plus marquée entre hommes et femmes.

La mobilité reste une thématique capitale pour les français. En effet, l'enquête qui a été menée lors du Grenelle de l'insertion sur la mobilité, 20% des personnes interrogées (allocataires des minima sociaux) ont mis en avant la problématique de la mobilité contre 16% la problématique de la formation lors de l'accès ou le maintien à l'emploi.

Le transport « micro-collectif »

En 2007, nous avons exposé au sein du Club une expérimentation appelée « transport micro-collectif » ou à la demande, en contraste avec le transport de masses. Le principe consiste en la mise en place de véhicules avec chauffeurs (postes d'insertion). Ils prennent en charge des personnes à des points prédéterminés de l'agglomération pour les emmener sur leurs lieux de travail. Nous avançons progressivement et aujourd'hui nous disposons de 5 véhicules en fonctionnement sur l'AL, 10 chauffeurs et un seul porteur d'action.

Des difficultés restent néanmoins à surmonter. La mobilité est un champ de compétence multiple et fragmenté et, de ce fait, il n'y a pas d'institution qui porte la mobilité en tant que telle, c'est un champ de compétence avec plusieurs acteurs institutionnels. Les attentes pour accroître la mobilité sont de plus en plus fortes. Et d'autre part, différents acteurs institutionnels et du monde associatif multiplient les actions à différentes échelles du territoire dans les champs de la mobilité et de l'insertion. Alors, les questions que nous devons nous poser sont comment recenser et rendre lisible l'ensemble des actions existantes et comment avoir une cohérence et une coordination territoriale de l'ensemble de ces acteurs ?

Alain Blum,

*Chargé de mission développement économique et insertion,
DGDU – Grand Lyon*

Actuellement, en termes de mise en œuvre et de prospective à cours et moyen terme, nous avons répondu au niveau du Grand Lyon à un appel au projet qui a été lancé par le Plan Espoir banlieue et le Ministère de l'Écologie. Ce programme a la modeste prétention de mettre en place au niveau de l'agglomération une plateforme mobilité-emploi. En s'appuyant sur un certain nombre de structures d'accueil (communales ou intercommunales), notamment les maisons de l'emploi, Maison du département, les P.I.M.M.S (points d'information, médiation multiservices), les maisons de l'emploi et services publics (Villeurbanne)), l'objectif est de rendre lisible sur ces structures l'offre de mobilité par rapport à l'accès à l'emploi, auto-école sociale, transport micro-collectif, location de deux roues – quatre roues avec des prix sociaux.

L'appel à projet vise à recruter un animateur ou une animatrice qui ira sur ces structures d'accueil afin de renforcer la lisibilité des actions, comme par exemple promouvoir la location des deux roues ou du transport micro-collectif. Il est également indispensable de favoriser une approche pédagogique pour lever les difficultés cognitives en ce qui concerne la mobilité (impossibilité de lire un plan).

Par rapport à cette plateforme mobilité-emploi, nous avons travaillé avec l'accord des communes sur quatre territoires expérimentaux avec des continuités géographiques. Vaulx-en-Velin/Villeurbanne/Saint-Jean ; Givors/Grigny ; Val de Saône/Rillieux-la-Pape ; Saint-Fons/Feyzin. C'est un appel au projet qui dure 3 ans (jusqu'en 2012) et il y a un cofinancement Europe-Grand Lyon de 450 000 euros dont 227 200 proviennent de l'Agence de la Cohésion Sociale (Acsé).

Concernant le calendrier de mise en œuvre, nous sommes actuellement à la première phase de diagnostic. Nous allons mettre en place des indicateurs d'évaluation. Concernant les besoins des structures d'accueil, nous allons mettre en place des modules de formation et mettre à disposition des plaquettes de communication pour les bénéficiaires. Enfin, nous allons établir des jeux pédagogiques pour les personnes avec des difficultés cognitives.

Echanges et débats

Michel Reppelin : Nous retrouvons cette mobilité-insertion sur des territoires qui ont déjà prévu des Agendas 21.

4.3 Développement durable, quelle stratégie pour les services techniques de Meyzieu ?

Sébastien Cordel,

*Directeur des services techniques,
Ville de Meyzieu*

Meyzieu possède un patrimoine communal de 70 équipements même si elle est une ville de seulement 30 000 habitants. Ainsi, beaucoup d'actions peuvent être concrétisées, non pas en matière de développement durable, mais en matière de qualité environnementale des bâtiments.

Faisant référence à ces derniers, le fameux centre aquatique de Meyzieu a été ouvert il y a un an et a fait l'objet d'un suivi par un AMO - qualité environnementale (QE). Ces structures possèdent un parking paysager avec récupération des eaux de pluies, panneaux solaires, une orientation qui favorise l'éclairage naturel, une super-isolation façade Nord avec de la plume, entre autres solutions techniques.

La commune dispose de trois grandes délégations qui répondent en partie aux problématiques du développement durable :

- Une délégation développement durable qui traduit effectivement une certaine volonté.
- La Direction des services techniques avec trois pôles (voirie et cadre de vie, bâtiment, moyens techniques CTM, ce dernier dispose de chauffagistes ce qui est intéressant pour toutes les questions de consommation et de rénovation de chaufferie).
- Un ingénieur en énergie, développement durable et environnement.

Les enjeux en matière de développement durable

Meyzieu est une ville avec un état de lieu du patrimoine vieillissant qui date des années 70, 80, et donc, avec des enjeux forts en matière de développement durable.

La ville a effectué un audit énergétique global, sans être certaine qu'il soit exploitable en l'état, et un diagnostic accès IUT qui a été fait et qui va générer un grand travail en termes de travaux et de contraintes budgétaires fortes.

La ville ne possède pas un Agenda 21 mais un recueil de bonnes pratiques. D'autre part, la ville ne dispose pas d'un diagnostic de performance énergétique, même si ce diagnostic est obligatoire depuis le 1er janvier 2008. La ville ne dispose pas non plus d'un référentiel bâtiment durable. Prenant en compte que la ville est petite, avec des moyens certes limités, il faudrait déterminer comment ce référentiel a été bâti, mais il reste difficilement transposable à une ville comme Meyzieu.

Malgré tout, Meyzieu affiche une volonté politique et le maire est très sensibilisé à la question. La ville fait souvent appel à l'ALE, l'ADEME, à des AMO – QE, et fait partie intégrante du Club.

Les difficultés

Les difficultés peuvent être en effet la manière de traduire la réelle volonté des élus en matière de développement durable. Nous nous apercevons que la réflexion depuis la phase amont tombe à l'eau sous prétexte qu'il faut faire des économies. La ville possède un grand retard pour conduire le changement face aux habitudes.

Malgré nos efforts pour que chaque projet passe par l'expertise de l'ingénieur en charge du développement durable, nous enregistrons des défaillances en ce qui concerne le mode de gestion des projets puisqu'il faut plus de transversalité.

Enfin, il est plus facile de communiquer avec les élus sur les panneaux solaires ou autre chose que sur l'étanchéité à l'air ou l'isolation. Ainsi, il faut réussir à bien expliquer ces enjeux par les fonctionnaires des services techniques, et parfois, ils n'ont pas les compétences nécessaires pour le faire.

Les priorités

Compte tenu que Meyzieu ne possède pas un Agenda 21 et, en conséquence, ne dispose non plus d'un chargé de mission Agenda 21, il est préférable pour la ville d'avoir un ingénieur en énergie, thermique et développement durable afin de pouvoir initier directement la phase opérationnelle. Cette réflexion s'adapte tout à fait au contexte de Meyzieu si l'on considère la taille et les moyens de cette collectivité. Ainsi, une telle politique se traduit, en termes de priorité, par des actions concrètes sur les bâtiments et le patrimoine de réduction des dépenses énergétiques. En principe, nous ne réduiront pas nos consommations mais nous pourrions maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Meyzieu a lancé depuis le présent mandat une campagne de remplacement des équipements de chauffage, pour passer du fuel au gaz ou à d'autres sources d'énergie. Sur les chauffages, la ville a rénové la chaufferie d'un groupe scolaire optimisant ainsi le rendement. Le paradoxe dans les écoles est qu'il y a une montée du chauffage le matin pour les enfants pour respecter les consignes, mais une demi heure avant l'arrivée des enfants, les personnes chargées du nettoyage ouvrent les fenêtres pour aérer.

Pour les équipements neufs (comme le centre aquatique), il est toujours très intéressant d'afficher des objectifs et des performances sur un dépliant, mais le véritable intérêt est de voir le résultat et l'évaluation réelle du bâtiment en phase d'exploitation. Ainsi, une mission complémentaire de deux années environ qui suit la réception du bâtiment semble tout à fait appropriée pour effectuer si besoin, les corrections nécessaires.

L'équipe pluridisciplinaire est indispensable pour le recrutement. Des paysagistes participent pleinement à la construction d'un développement durable, ainsi qu'un économiste à côté de la maîtrise d'ouvrages. En phase de concours également, il est indispensable de faire une grille d'analyse avec les critères de performance du futur équipement qui sont affichés dès le départ et, afin qu'une fois dans la phase de prise de décision, il n'y ait pas de choix affecté sur la base simplement des images (souvent le cas).

Conclusion :

- Le suivi des consommations. En 2010, nous commençons à peine à faire un début des suivis et des bases des données sur l'ensemble de nos fluides.
- Amélioration des comportements.
- Donner une priorité à l'enveloppe, réduction des coûts et du rejet de Co2.
- Faire une approche en coût global. Il n'est pas très pertinent de parler de surcoût ou de surinvestissement, spécialement en ce qui concerne le dialogue avec les élus. Il faut mesurer quel est le coût de fonctionnement des équipements et à la présentation d'un futur projet, il est essentiel de présenter un seul budget définitif sans estimer les coûts additionnels pour faire respecter la future réglementation en 2012.
- Concernant le facteur 4, il faut évaluer les actions des différentes collectivités pour estimer si celles-ci seront en mesure de respecter cet objectif.
- Une ligne budgétaire développement durable. Meyzieu a mis une ligne budgétaire spécifique pour l'accessibilité dans le cadre de la loi handicap 2005, donc pour effectuer ces travaux de mise aux normes. Faudrait-il voter une ligne spécifique développement durable ?
- L'équation QE – air/qualité. Cette réflexion que l'on peut avoir très en amont sur les projets en réhabilitation et en neuf en essayant de proposer la qualité environnementale, entraînera forcément un bâtiment de qualité. Est-ce que la QE n'est pas simplement de la qualité ? Est-ce qu'il faut à chaque fois trouver un référent QE ? Est-ce qu'il faut trouver à chaque fois des missions supplémentaires au sein des maîtrises d'œuvre ? La question d'étanchéité à l'air est davantage une question de qualité avant d'être de la qualité environnementale.

Echanges et débats

Michel Reppelin : Les différentes interventions sont venues éclairer les avancées d'initiatives qui furent déjà présentées en séance du Club il y a quelques années. Les différents intervenants nous ont aussi fait part de leurs difficultés : nous les en remercions, car il est toujours très intéressant de connaître les réalités sur le terrain de manière transparente et de connaître la manière dont les acteurs vivent, déclinent et mettent en œuvre des actions concrètes. Du fait du retard pris dans le programme de la journée, je vous propose de poser vos questions aux intervenants dans le cadre des ateliers qui suivront.

E. TROIS EXPÉRIMENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LES AGENDAS 21 VALLÉE DE LA CHIMIE, VAL DE SAÔNE, LA CHARTE DE L'ANNEAU BLEU : PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

Michel Reppelin,

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Dans le cadre de trois démarches développement durable sur les territoires (la vallée de la Chimie, le Val-de-Saône et l'Anneau Bleu, je tenais à souligner aujourd'hui la démarche renforcée de dialogue et de travail collectif mise en œuvre pour associer la société civile et les acteurs de ces territoires (acteurs économiques, associatifs, communaux, institutionnels, ...). Il ne s'agit pas d'une concertation entre élus, mais d'un travail foisonnant et riche associant de nombreux acteurs pour élaborer soit des Agendas 21 (Val-de-Saône, Vallée de la Chimie) soit une charte de développement durable pour l'Anneau Bleu.

L'importance de ces trois démarches réside dans la mobilisation de tous. Nous nous sommes donnés les moyens d'accompagner l'animation territoriale avec les élus, les industriels et les associations pour élaborer les fiches-actions.

Le changement de mandat a été marqué par un ralentissement de ces démarches. Mais aujourd'hui, de nouveaux moyens sont mis en œuvre pour leur redynamisation, notamment l'embauche de nouveaux chargés de mission : pour le territoire du Val-de-Saône, Isabelle Campion est nommée responsable de l'Agenda 21 ; pour la Vallée de la Chimie, il s'agit de Fabien Bordon. Olivier Pillonel poursuit ses missions dans le cadre de la charte développement durable de l'Anneau Bleu.

Il reste à souligner que nous sommes aujourd'hui passés de l'aspect conceptuel, de la hiérarchisation des actions, de la création des instances de pilotage, à l'animation de la mise en œuvre des actions concrètes. Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux animateurs, qui veilleront, je n'en doute pas, à valoriser leurs expériences dans le cadre du Club et contribueront à fédérer les communes de leurs territoires autour du développement durable. Nous pourrons, par la suite, essayer d'avoir de nouvelles démarches identiques sur d'autres territoires : nous analyserons avec les services si un autre territoire pourrait rentrer en expérimentation d'Agenda 21 territorial, en s'appuyant sur les trois expériences ci dessus.

F. PRÉSENTATION DE L'EXTRANET GRAND LYON TERRITOIRES

Nathalie Vernus-Prost,

*Webmestre extranet Grand Lyon Territoires,
Mission Coordination Territoriale – Grand Lyon*

L'extranet est en ligne depuis juillet 2007. Il est destiné aux élus communautaires, aux maires des communes du Grand Lyon et à leurs plus proches collaborateurs.

Le fait que le développement durable ait intégré toute l'organisation communale nous a encouragé à ouvrir à tous nos référents du Club, et donc à tous les référents du développement durable au sein des communes, le site extranet Grand Lyon Territoires. Ainsi, nous estimons à une centaine d'extranautes supplémentaires, au-delà des extranautes-élus déjà accédants

Utilisation

L'adresse du site est **<http://portail.grandlyon.fr>**. Les personnes concernées ont déjà reçu un certificat numérique, c'est-à-dire, un utilitaire qui est installé sur l'ordinateur. Grâce à ce « fichier » la personne est reconnue par le système d'information du Grand Lyon. Ensuite, une fois arrivé sur le site, l'utilisateur doit saisir son mot de passe qui lui est transmis.

L'actualité du Club se trouve sur cette page d'accueil de Grand Lyon Territoires, espace de grande pertinence pour les membres du Club. La rubrique est intitulée « Club Développement Durable ». Cet espace est animé par tous les acteurs du Club. Il est indispensable que tous les membres du Club participent pour pouvoir valoriser ce qui est fait par les communes. Cet outil est constitué afin de mutualiser, de partager les expériences. Dans cet espace nous pouvons retrouver donc de l'actualité des éléments de référence disponibles comme le guide conseil pour le démarrage des Agendas 21 locaux et tous les travaux du Club triés par type de document mais aussi par date de séance.

Un agenda avec des éléments concernant le développement durable est à votre disposition. Enfin, pour mieux échanger, nous pouvons retrouver tous les correspondants dans les communes avec leurs coordonnées. Cette année déjà, l'ergonomie du site évoluera. Vos remarques et suggestions à propos du site seront donc les bienvenues.

Tous les utilisateurs sont invités à poser leurs questions sur le site à Nathalie Vernus-Prost ou à Christine Malé.

Michel Reppelin : 2010 sera donc une année charnière dans la vie du Club. Comme vous pouvez le constater, nous nous donnons aujourd'hui des moyens renforcés de communiquer et d'échanger ensemble. Reste à engager la veille territoriale collectivement, ce qui est l'objet des ateliers que nous vous proposons.

Christine Malé : Nous vous proposons de rejoindre les trois ateliers de réflexions, qui auront pour objectif de répondre à deux questions principales :

- Quelles sont les pratiques communales existantes, à valoriser et à faire connaître ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées pour agir en matière de développement durable ?

Ces deux questions permettront de conforter ensemble et de venir enrichir notre veille territoriale. Les éléments recueillis seront transmis en synthèse sur l'extranet Grand Lyon Territoires.

G. TROIS ATELIERS : RESTITUTION DES TRAVAUX

1. ATELIER N°1 : TRADUIRE UN ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : COMMENT PRÉVOIR UNE DÉMARCHE GLOBALE, PILOTER ET ORGANISER

Une fois l'engagement politique pris de s'engager en matière de développement durable, la collectivité doit répondre à diverses questions : comment démarrer ? Comment mobiliser l'ensemble des élus ? Comment associer les services ? Faut-il faire un état des pratiques internes ? Avec qui ? Doit-on créer un groupe de pilotage ? Quel sera son rôle et sa composition ? Comment organiser la transversalité technique ? Comment conduire le changement dans l'organisation communale ?

Modérateur : Corinne Blanchet - Directrice du cabinet ABCD-Durable

Rapporteur : Sylvie Mortamet - Responsable service environnement – Ville de Bron

Tout d'abord, nous constatons qu'une partie des communes en sont à la phase de démarrage d'un Agenda 21 pendant que d'autres sont à sa phase opérationnelle.

Les pratiques repérées et importantes :

- Afin de démarrer un Agenda 21 il est essentiel de **sensibiliser les élus** et de garantir une **cohésion de l'équipe municipale autour du thème de développement durable**. Sans ces efforts il est très difficile de démarrer un Agenda 21. Les élus doivent être porteurs de ces opérations.
- Trouver une **organisation interne adaptée à la commune**, mettre en place des « comités d'animation » plus étendus associant services et élus.
- **S'appuyer sur les services municipaux** qui, vont non seulement mettre en œuvre les actions, mais vont aussi montrer l'exemplarité de la commune, pour ensuite inciter les habitants à devenir acteurs. La commune doit être la plus exemplaire possible, ce qui requiert une **formation de tous les agents des services** et de leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un surplus de travail mais d'une nouvelle dynamique de réflexion et de mise en application des actions (revalorisation des métiers).
- Il faut clarifier au maximum les objectifs et ne pas vouloir tout faire dès le départ.

Les principales difficultés débattues :

- Faire un **travail pédagogique sur le fait que le développement durable dépasse l'environnement**, les simples économies d'énergie ou gestion différenciée des espaces verts. Etant donné que la protection de l'environnement est une dimension plus visible, le développement social et humain reste une dimension moins traitée au sein des démarches de développement durable.
- **Réussir à montrer l'intérêt final d'un Agenda 21** : en lien avec l'importance d'une bonne définition des objectifs de l'Agenda 21 (éviter le foisonnement illisible).
- **L'insuffisance de moyens humains et financiers**, particulièrement pour les petites communes.
- **Difficulté à trouver les bons relais**. Au final, il y a un grand nombre d'institutions compétentes pour le développement durable (ADEME, ALE, Grand Lyon, etc.), mais trouver la personne adéquate, le bureau d'études compétent, reste une question peu évidente.

2. ATELIER N°2 : ASSOCIER ET MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE : DE L'INFORMATION À LA PARTICIPATION EN PASSANT PAR LA CONCERTATION ET LA CONSULTATION

Comment associer le plus grand nombre à l'engagement de développement durable de la commune ? Quelle information, connaissance à partager ? Comment communiquer ? Passer de la communication à la sensibilisation, comment ? Dans les processus participatif, sur quels organes déjà existants s'appuyer (conseils de quartiers, conseil des aînés, conseil municipal d'enfants ...) Quels principes et outils pour l'animation et la modération des rencontres ?

Modérateur : Claire Brivet - Consultante au cabinet ABCD-Durable

Rapporteur : Mme Legal – Ville de Collonges au Mont d'Or

Plusieurs communes (grandes et petites) ont témoigné sur leurs expériences. Ces communes n'ont pas retenu le même niveau de participation ou de communication mais elles ont toutes une grande volonté de le faire.

Nous avons constaté de nombreuses différences entre les communes. Certaines veillent à la participation de leurs agents, avec par exemple une volonté de former les employés municipaux sur différents aspects, tel que le tri sélectif, d'autres visent l'association des habitants et des acteurs, par exemple par un travail particulier avec les écoles.

Les pratiques repérées et importantes :

- Un travail important de participation, d'information et de concertation établi notamment avec les **conseils de quartier**.
- Une autre commune qui ne dispose actuellement pas d'une politique de développement durable mais qui a toutefois des actions de participation et de communication, notamment au travers de son **conseil municipal d'enfants**.
- Une commune a exposé ses actions de **communication en s'appuyant sur des actions qui étaient déjà en place** telles que le pédibus, le tri sélectif ou les pratiques éco-citoyennes.
- Une autre commune a décidé de s'engager avec le milieu scolaire et périscolaire, le public associatif (prix et énergies) à travers un travail de **coordination et de communication avec les conseils de quartier**.
- La commune de Dardilly, a créé récemment un **comité de proximité** avec l'élaboration d'une **charte du référent**. Ce comité fonctionne d'une manière très particulière, avec des correspondants sur chaque secteur et ils se réunissent régulièrement pour échanger et débattre de manière constructive.
- La commune de Décines est en train de faire les premier pas de mise en œuvre d'un Agenda 21 et, est au stade d'une formation spécifique sur le développement durable pour les élus et les agents municipaux. Cette **formation se fait de manière ludique par une troupe de théâtre**, avec une heure de spectacle et une heure de débat. Il a été très intéressant de mobiliser de manière si dynamique sur un sujet si complexe.

Les principales difficultés débattues :

Elles sont quasiment toutes les mêmes quel que soit le nombre d'habitants de la commune, et notamment :

- Relayer les informations avec le public, et plus particulièrement avec la jeunesse.
- Mobiliser dans la durée les habitants.
- Mobiliser les élus.

3. ATELIER N°3 : VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE : MAÎTRISE DES FLUX ET DÉPLACEMENTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ, ACHATS DURABLES, PRATIQUE D'ENTRETIEN DES ESPACES, MOBILISATION DES AGENTS

Si la mairie n'est pas exemplaire en matière de développement durable, comment être légitime vis-à-vis des habitants et des acteurs de la commune ? Revoir ses pratiques d'entretien des espaces verts et des voiries, acheter en intégrant des clauses environnementales et sociales, veiller à réduire les déplacements des agents et des élus émetteurs de gaz à effet de serre, économiser l'énergie et l'eau dans les bâtiments municipaux, nombreuses sont les pistes pour agir au sein même de la mairie. Comment les mettre en place ? Comment les faire partager ?

Modérateur : Christine Malé - En charge de l'animation du Club pour le développement durable - Direction Générale - Mission Coordination Territoriale

Rapporteur : Jean-Marc Schlick - Directeur général adjoint au développement et patrimoine – Ville de Saint-Priest

Les idées résultantes de l'atelier se résument à cinq thématiques de réflexion :

1. Définition d'une stratégie

- **Elaboration d'une stratégie politique claire** : il y a risque d'échec s'il n'y a pas une stratégie politique clairement annoncée et, au niveau de chaque service, un projet de service que chaque agent peut s'approprier.
- **La stratégie doit permettre de redonner du sens à nos métiers**. L'exemple des jardiniers par la ville de Lyon a été débattu : nous ne pouvons exercer nos métiers comme nous l'exercions il y a quelques années. Les chefs de service doivent expliquer aux agents (un jardinier) que les nouvelles pratiques ne sont pas des contraintes mais au contraire, qu'elles peuvent faciliter la mise en œuvre de leur travail.

2. Les moyens humains

- Certaines collectivités ont témoigné que leur démarche est bien portée par le Directeur général des services : ce point est essentiel tout au long de la démarche et des différentes phases de l'Agenda 21.
- Plusieurs communes ont regretté, par exemple, que leur chargé de mission développement durable ne soit pas resté suffisamment longtemps en poste et, de ce fait, n'ait pas disposé du temps nécessaire pour s'approprier ses fonctions et les faire reconnaître et partager au sein de la mairie.
- Une autre collectivité s'est exprimée sur le fait qu'il peut y avoir des difficultés en travaillant avec des stagiaires ou des étudiants, soulignant le fait que même en matière de recrutement de stagiaires, il y a moyen d'être sélectif et exigeant. Il pourrait être plus effectif d'engager des stagiaires pour des périodes de 12 à 24 mois.

3. La place des consultants dans une démarche développement durable ou Agenda 21

- Certaines communes ont pu connaître des expériences heureuses (c'est le cas à Saint-Priest).
- D'autres communes ont connu quelques inconvénients. Est-ce que la commande était bien précise ? Dans tous les cas, nous assistons à des décalages entre la prestation du consultant et les attentes des élus. Tout ceci n'est pas source d'efficacité pour construire un développement durable.

4. Les enjeux des marchés publics

- De nombreuses communes ont intégré dans les clauses des marchés publics un certain nombre de critères sociaux et environnementaux.
- Une commune a souligné l'importance de l'articulation avec le contrôle de gestion, avec la mutualisation dans une logique d'économie globale (par exemple des véhicules).
- Une commune a témoigné de son expérience d'achat de produits durables par la collectivité, confrontée à une difficile acceptation par les utilisateurs. Pour que les produits dits plus durable soient acceptés, il a été nécessaire que différents services et différents agents dans les services concernés testent ces nouveaux produits.
- En matière de délégation de services publics, il existe des expériences mettant en jeu le suivi des consommations avec des obligations de résultats (notamment pour l'exploitant du chauffage) et les rémunérations calées sur les économies de consommation qui sont réalisées.

5. Les bonnes pratiques

- Une commune a mis en place, avant de mettre en œuvre son Agenda 21, une charte de développement et de l'environnement avec un bilan annuel publié ; c'est une amorce qui est intéressante.
- Informer sur les gains / économies réalisées à partir d'une action est essentiel : une commune a signalé la suppression de 40 jardinières qui étaient régulièrement arrosées et elle a pu réaliser 12 000 euros d'économie en eau par an. Tous les aspects de l'information, de sensibilisation et de formation sont à renforcer et nous ne sommes pas toujours préparés à le faire : par exemple, lorsque nous avons tous été confrontés en 2003 sur la base d'un arrêté préfectoral à mettre en place des restrictions d'arrosage, il n'a pas toujours été simple d'expliquer à la population les raisons pour lesquelles nous établissions ces restrictions.
- Il est important de former toute la chaîne des acteurs impliqués dans une action : nous nous apercevons que s'il y a une rupture d'un maillon de la chaîne lors de la mise en application d'une action, nous perdons au final de l'efficacité. Un témoignage s'est porté sur le tri, notamment dans les écoles, qui permet de constater que c'est toute la chaîne des acteurs qu'il faut sensibiliser et former. A Saint-Priest nous essayons de faire une formation dans les groupes scolaires des enseignants, des élèves et des agents des services.

Pour conclure, nous soulignons que pour réussir et faire de cette démarche une exemplarité, tout le monde doit être impliqué dans l'ensemble des actions.

H. SYNTHÈSE ET CONCLUSION : PERSPECTIVES DU CLUB POUR 2010

Michel Reppelin,

*Président du Club pour le développement durable,
Vice-président du Grand Lyon chargé du développement durable,
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or*

Je remercie les rapporteurs pour la richesse de ces restitutions qui soulignent l'importance d'échanger sur nos bonnes pratiques et l'importance de la veille territoriale que nous souhaitons engager avec vous aujourd'hui et qui seront mises à votre disposition.

Je souhaite, pour conclure souligner plusieurs points :

L'outil extranet renforcé « Grand Lyon Territoires » que nous vous proposons, permettra d'améliorer la communication, tisser un réseau de correspondants pour échanger sur toutes les difficultés et bonnes pratiques.

Concernant les communes qui n'ont pas encore mis en place un Agenda 21 ou une charte de développement durable, ou tout autre système, il faut tenir compte du fait que la dimension des actions doit prendre en compte la taille de la commune et les moyens disponibles. Il me semble essentiel de se limiter sur les actions, et de retenir celles qui sont à la fois fortes et réalistes. Pour les Agendas territoriaux nous étions partis avec une centaine de fiches-actions, pour aboutir finalement à en mettre en œuvre 19. Nous devons commencer par faire des choses qui sont dès le départ réalisables, ce qui fera qu'ensuite d'autres actions seront entraînées dans la dynamique des premières. Plusieurs participants ont manifesté cette préoccupation. Il importe que des indicateurs soient mis en place afin d'évaluer la manière dont l'Agenda 21 évolue, ce qui permettra de renforcer la confiance dans les actions qui sont engagées.

Pour l'année 2010, nous traiterons des thèmes en cohérence avec ce que nous avons discuté pendant l'année 2009, et l'expression de vos attentes. Nous souhaitons aborder les thèmes du vieillissement, de la santé-environnement, de la participation citoyenne et de l'éducation au développement durable. Nous proposerons, selon les thèmes, des ateliers ou des réunions plénières.

Concernant le **vieillissement**, des ateliers viseront à faire un inventaire des actions mises en œuvre par les communes face au vieillissement de leur population. Force est de constater, au regard légitime de leurs compétences, que les communes font beaucoup pour l'enfance mais peu pour le vieillissement, alors que cette problématique est un fait de société auquel nous devons faire face.

La question de la relation entre santé et environnement dans l'engagement local du développement durable nous semble également une problématique de grande importance pour le Club. Nous vous proposerons une plénière sur ce sujet. La qualité de l'air, mais aussi de l'alimentation, de nos comportements quotidiens, un habitat sain exempt de particules toxiques, sont autant de problématiques qui feront la santé de nos concitoyens de demain ; un Plan National des Particules est en préparation : comment le décliner localement. Nous rechercherons des témoignages d'actions dans les zones urbaines et périphériques sur cette problématique qui associera aussi bien les industriels, les collectivités que les particuliers.

D'autre part, la **participation citoyenne** dans les Agendas 21 est un thème qui bénéficiera d'une séance plénière. Des communes pilotes pourront apporter leur témoignage d'actions, d'application d'outils nouveaux, entre autres. La réalisation d'une réunion délocalisée dans une commune pour discuter à ce propos pourrait être un excellent exercice pour le Club DD et ses membres.

Enfin, **l'éducation au développement durable** reste un instrument qui contribue de manière efficace à la consolidation d'un développement durable. L'éducation nationale a aujourd'hui ouvert ses portes à cette problématique. Les enseignants seront formés ce qui est une action très enrichissante. Pour les CE2 un **passport éco-citoyen** est aujourd'hui diffusé : il s'agit une clé d'entrée intéressante à valoriser. Pour ceux qui reçoivent en ce moment ce passeport éco-citoyen en vue de sa distribution dans les écoles, il serait intéressant que ce passeport soit distribué par un élu, par le maire, ou par une instance officielle de la

commune afin de rendre visible la volonté politique de développement durable. C'est un geste qui peut être fort et qui va faciliter la sensibilisation des enfants. Il s'agit d'une question d'appartenance à la commune. L'accompagnement politique de toutes les démarches est un signe d'engagement et de réussite. La prochaine plénière portera sur cette thématique et se déroulera au mois de mars (la date précise n'a pas encore été fixée).

Rappel des modalités de travail à suivre par Christine Malé

Deux informations complémentaires sont apportées sur l'Education au Développement Durable :

- Une formation sur l'E.D.D. se tiendra le 9 mars prochain, stage coproduit entre le Grand Lyon et le CNFPT sur les activités éco responsables dans les écoles ; quelques places sont encore disponibles.
- Les passeports éco-citoyen sont mis à disposition des mairies pour les classes de cours élémentaire deuxième année, à demander auprès d'Olivier Martel, chargé de mission E.D.D.

Echanges et débats

Participant : Les passeports éco-citoyens vont arriver dans les mairies dans quel délai ?

Nous n'avons pas de réponse à cette question puisque les moyens logistiques pour les diffuser dans chacune des 57 mairies de la ville de Lyon, ne sont pas simples. Pour les communes de Val-de-Saône, le syndicat de communes a proposé d'organiser une livraison groupée pour éviter que les 16 mairies aillent aux ateliers de Vaulx en Velin. Dans tous les cas, nous essayons de voir quel pourrait être le meilleur moyen de faire cette distribution faisant logiquement preuve de cohérence avec les principes du développement durable.

L'ensemble des participants est remercié.

La séance du Club est levée.

I. ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS INDIVIDUELLES DE LA SÉANCE DU CLUB DU 25 JANVIER 2010

Vingt-huit questionnaires d'évaluation sur une participation de 64 personnes ont été récoltés à la fin de la séance.

1. GLOBALEMENT QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION POUR CETTE RENCONTRE ?

Très satisfait	Satisfait	Indécis	Déçu	TOTAL
4	20	3	0	27

2. PLUS PRÉCISÉMENT QUEL EST VOTRE NIVEAU DE SATISFACTION PAR RAPPORT À..?

	Très bon	Bon	Suffisant	Mauvais	TOTAL
L'intérêt des informations apportées (bilan, témoignages)	11	13	3	-	27
L'intérêt des apports pour vous aider à agir sur votre échelle	4	13	10	-	27
Le travail en groupe	4	14	5	3	26
La restitution et les conclusions de la rencontre	4	13	5	-	22

Commentaires :

- La durée des ateliers est trop courte pour beaucoup de participants : il faut l'augmenter pour permettre de réels échanges sur les pratiques et difficultés. Réserver une journée aux ateliers est l'une des propositions.
- Bonne appréciation sur les échanges en atelier sur nos difficultés par rapport à l'évolution des Agendas 21.

3. SELON VOUS, POUR ENRICHIR LA RÉFLEXION ET L'ACTION À VOTRE ÉCHELLE, LES THÈMES DE RENCONTRE PROPOSÉS POUR 2010 SONT...

	Très intéressant	Intéressant	Peu intéressant	Total
Le vieillissement	8	13	4	25
La santé environnementale	14	12	-	26
La participation citoyenne	20	7	1	27
L'éducation au développement durable	14	12	-	26

4. SUR LES 4 THÈMES CI-DESSUS, AVEZ-VOUS CONNAISSANCE SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON, D'EXPÉRIENCES INNOVANTES OU/ET D'ACTEURS SPÉCIFIQUEMENT MOBILISÉS ? LESQUELS ?

11 « OUI » ; 17 « NON »

- Projet ECHO porté par les enseignants d'Oullins.
- Passeport citoyen (CE2).
- Plan Climat (ALE, Grand Lyon).
- La charte de la participation citoyenne et de la démocratie.
- La participation citoyenne.
- Une gestion différenciée des espaces verts à Sainte Foy Les Lyon.
- Projet pédagogique avec 2 structures scolaires.
- Bonne connaissance du travail du Grand Lyon avec le Conseil de Développement et ses membres.
- Service Espaces Verts de Lyon.
- Voir différentes expériences rassemblées dans l'atelier vieillissement de l'Agence CRSA.

5. QUELS SONT LES AUTRES THÈMES ET LES SUJETS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR ABORDER DANS LES PROCHAINES SÉANCES DU CLUB ?

Développement durable - projets globaux :

- Développement durable dans les bâtiments communaux existants (énergie,...).
- Participation des citoyens et élus + formations.
- Satisfaction avec les thèmes identifiés dans le document.
- Les questions de méthodologie : les retours des Agendas 21 mis en place 3 ou 4 ans après le lancement officiel.
- Le volet social.
- Les pratiques de développement durable en interne (achats durables...).
- Travailler sur une « modélisation » de stratégie/plan d'activité/évaluation/communication en matière de développement durable suivant l'échelle des communes et leurs moyens.
- Comment lier les 5 piliers du développement durable et non seulement le volet écologie/environnement.
- Articulation des démarches des communes avec celles du Grand Lyon.

En lien avec l'atelier (Mobilisation de tous ; prévoir une démarche globale ; pratiques exemplaires)

- Formation des services de la collectivité, des élus (quels supports, qu'est-ce qui marche ?...).
- Revenir sur les thèmes des ateliers avec plus de temps pour partager les expériences.
- La formation des agents au développement durable et l'accompagnement au changement. Le développement des compétences requises.

Divers :

- La gestion de l'eau par les services communautaires (... des voiries notamment).
- Les perspectives en matière de traitements des déchets (Oullins).
- Les antennes de téléphonie.
- Informations plus techniques sur des sujets spécifiques (commande publique durable, PDA, possibilités de formation...).
- Savoir se retrouver parmi tous les organismes et toutes les aides qui existent (Grand Lyon, ALE, RAEE, Comités 21, Associations de maires,...).
- Le partage des outils ou des processus entre le Grand Lyon et les villes (achats publics communs, partage du S.I.G.).
- Accrochage avec la démarche « Plan Climat » ; éviter la dispersion des énergies.
- La solidarité dans le territoire et avec d'autres territoires.
- Le tourisme.
- L'apiculture.

6. COMMENT AUJOURD'HUI, SE TRADUIT VOTRE ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR VOTRE COMMUNE ?

1.1 Au stade de la réflexion	4
1.2 Par des actions ponctuelles	6
6.3 Par la mise en place d'un Agenda 21	18

61. Pourquoi ?

- Il faut avancer en permanence.
- Personnel territorial bien occupé et seul sur leur spécialité : trouver des correspondants.
- Des actions dispersées moins encore à la recherche une démarche globale pour la mise en œuvre d'un plan de mandat en lien avec les contraintes ayant trait aux risques technologiques. En 2010, volonté de mise en œuvre de formation des élus et des agents + Mise en œuvre d'un conseil de développement.

Autres que 6.1, 6.2, 6.3:

- Reprise du projet en cours (plan d'actions défini).
- Mise en place d'une charte verte.

7. (RÉPONSE DES COLLECTIVITÉS AYANT COCHÉ 6.2.)

7.1. Parmi les actions déjà réalisées et abouties quelles sont les 5 que vous jugez les plus emblématiques de votre engagement de développement durable?

Biodiversité et nature en ville :

- Une forêt pour 10 mille enfants.

Protection et préservation des ressources naturelles :

- Zéro pesticides en espaces verts, le Possible de produits toxiques en services bâtiment (Sathonay Camp).
- Réduction de toutes les pollutions air/sol/eau.
- Raisonner l'eau dans les espaces verts.
- Limitation arrosage et pesticides.

Déplacements doux :

- Le P.D.A (14 vélos).
- Le tramway T3 et sa piste cyclable.
- Décines à vélo.
- Mise en place d'un pedibus.
- Pedibus : démarré depuis plus d'un an.
- Transport à la demande le jeudi : desserte vers les pôles des communes environnementales.

Valorisation des déchets :

- Gestion sélective des déchets des services.
- Gestion différenciée des espaces verts.
- Communication répétée tri des déchets (bulletin, réunions de quartier).

Equipements durables :

- Le centre nautique HQE.
- Gymnase en construction HQE, puits canadien et toit végétalisé.

Energies renouvelables :

- Création d'une chaufferie centrale/bâtiments communaux.

Climat :

- Travailler sur le bilan Co2 des espaces verts.
- Utiliser la traction animale dans les espaces verts.

Information, sensibilisation :

- Organisation de la semaine du développement durable 2009, 2010.
- Sensibilisation dans les quartiers.
- Charte des comportements éco-citoyens.

Education au développement durable :

- Education au développement durable.
- Sensibilisation avec les scolaires (plantation) et actions développement durable avec le périscolaire.
- Sensibilisation dans les écoles.
- Projet nature biodiversité avec les écoles.

Participation citoyenne :

- Conseils de quartier avec commission développement durable habitants.
- Comités de proximité.

Exemplarité interne :

- Marché de restauration scolaire (20% BIO).
- Jus de fruits BIO dans les pots municipaux.
- Mise en place d'un plan de réduction des dépenses énergétiques.
- Travail sur thèmes de l'énergie, de l'eau, l'air, le bruit, le déplacement.
- Un vélo électrique à la mairie.
- Scooter électrique pour les services.

Formation interne :

- Formation du personnel communal.
- Sensibilisation dans les sources villes dans les quartiers, dans les écoles (Givors).

Insertion et environnement :

- Verger BIO et jardins familiaux.

7.2. Parmi les actions déjà réalisées et abouties quelles sont les 5 que vous jugez les plus emblématiques de votre engagement de développement durable ?

- Tri sélectif dans les traitements communaux.
- Audit consommation énergétique avec le Sigerly Sensibilisation économies d'énergies (St Germain au Mont d'Or).
- Le Plan Climat.
- La construction d'un Agenda 21 (Décines).
- Chaufferie centrale (Sathonay Camp).
- Lignes pédibus.
- Recyclage sur les sites de déchets végétaux, collecte des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces fleuris.
- Engager une démarche d'innovation participative, projet O2'Idées, démarche de partage des idées des agents d'un service et de leurs mise en œuvre dans un objectif d'améliorer le service → Les citoyens. (Lyon espaces verts).
- AEG réalisé, décision d'investissement sur les bâtiments.
- Délibération à prendre.
- Economies d'énergies dans les bâtiments.
- Création des ambassadeurs du tri.
- Création d'un guide éco-citoyen.
- Réhabilitation HQE Ecole Régoire Parsonge.
- Ecole de musique BBC.
- Diagnostic de performance énergétique.
- Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments (Gymnase-école) en étude et budget.

8. (RÉPONSE DES COLLECTIVITÉS AYANT COCHÉ 6.3)

Quel est votre avancement en matière de mise en place d'une démarche globale de développement durable ?

Quelle est la nature de la démarche ? (préciser : Agenda 21 ou autre...)

	Agenda 21	Charte	Non signalé	Total
En réflexion	1		4	5
Délibération de lancement	2		3	5
Diagnostic en cours	3		4	7
Elaboration d'une stratégie	1		3	4
Elaboration du programme d'actions	1	1	2	4
Mise en œuvre du programme d'actions		1	6	7
Evaluation du projet territorial du développement durable ou d'Agenda 21	1		1	2
Autre, précisez				2

Autres

- Réflexion à mener sur le plan climat.
- Réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial.